



Indivision et conso eau et edf

Par **LAMARIEDUPORT**, le **29/03/2012** à **14:47**

Bonjour,

Ma mère est morte il y a longtemps, ma soeur et moi nous avons hérité de sa maison.

Je paie l'eau et l'EDF de notre maison en indivision depuis 6 ans. Pour les consommations nous ne sommes pas d'accord,

elle prétend que la conso actuelle ne doit pas excéder 20% de la conso à l'époque de ma mere.

je ne sais pas d'où elle sort ce chiffre ??

Je ne comprends pas pourquoi, moi, [s]celle qui paie [/s] serait la seule responsable de la conso d'une maison dont nous sommes nombreux a avoir les clés !

Je vous remercie de répondre j'ai fait stopper ces abonnements.
Merci de ne pas répondre si vous ne connaissez pas cette loi des 20 pourcents.

Marie du Port